

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 1^{er} FEVRIER 2011**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le 1^{er} février deux mille onze à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Date de convocation : 25 janvier 2011

Date d'affichage : 25 janvier 2011

Présents: MM et MMES Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Nathalie COPPOLANI, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Jacques FLEURANT, Serge TORLINI, Karine SERGENT, Marie-Sophie BOTHOREL, Guy PETITPIERRE.

Absents excusés: MMES Virginie COSSEVIN, Maylane BACCAM, M Pierre VENAYRE

Pouvoirs : Mme Barbara de MONTBRON donne pouvoir à M Jérôme GOYALLON, M Philippe MOUNIER donne pouvoir à M Olivier MOLANT, M Dominique STANCHIERI donne pouvoir à M Eric VILLETTE, Mme Nezha ROUGIER donne pouvoir à Mme Nathalie COPPOLANI, Mme Marie-Pierre GUILLAS donne pouvoir à Mme Annie MERVEILLEUX

M Jérôme GOYALLON a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès verbal de la séance du 09 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour

1. COMPTE ADMINISTRATIF

Olivier MOLANT, présente et commente le compte administratif de l'exercice 2010 qui fait ressortir les éléments ci-joints (voir document annexé).

En Section de fonctionnement

Montant total des dépenses: 1 486 465.01€

La comparaison des dépenses 2009 et 2010 montre une augmentation de 4% des charges à caractère général et de 0.9% des charges de personnel en 2010.

Montant total des recettes réelles: 1 719 317.64€

Solde de la section : 232 852.63€

En section d'investissement

Montant total des dépenses: 969 105.56€

Montant total des recettes: 1 218 145.12€

Solde de la section : 249 039.56€

Les soldes importants sont dus au report des travaux de viabilisation du Fief Girard Sud et des travaux de voirie de la rue des pluviers dorés qui n'ont pu être effectués en 2010.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Maire se retire. Monsieur Guy PETITPIERRE prend la présidence. Au regard des éléments énoncés, il propose de voter favorablement le compte administratif 2010

Le Conseil Municipal vote le compte administratif avec 15 voix pour et une abstention. Le Maire remercie l'adjoint aux finances, la commission finances et le personnel communal pour l'ensemble du travail préparatoire réalisé.

2. COMPTE DE GESTION

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010,
- le montant de tous les titres de recettes émis,
- le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2010:	329 757.71€
Excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2010 :	79 458.50€
Restes à réaliser dépenses investissement au 31 décembre 2010 :	174 203.72€
Restes à réaliser recettes investissement au 31 décembre 2010 :	132 133.00€
Solde des restes à réaliser de la section d'investissement :	37 387.78€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP2011 (c/1068) : **220 000.00€**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **109 757.71€**

4. REAMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL SERVICE TECHNIQUE

Le Maire expose :

Par délibération en date du 21 mai 2003, le Conseil Municipal a approuvé un avenant qui confirme le maintien de la durée de travail du service à 39 heures hebdomadaires selon les horaires ci- dessous.

Matin 8h00-12h20 Après- midi 13h30-17h00.

Compte tenu des nécessités de service et du souhait des agents, il est proposé de réaménager ces horaires en réduisant le temps de la pause déjeuner à 1heure et en organisant le planning de travail sur un cycle de 4 semaines.

1^{ère} semaine du lundi au vendredi

Matin 8h00-12h00 Après- midi 13h00- 17h00 soit 40 heures hebdomadaires

2^{ème} semaine du lundi au jeudi

Matin 8h00-12h00 Après- midi 13h00- 17h00 soit 32 heures hebdomadaires

3^{ème} semaine du lundi au vendredi

Matin 8h00-12h00 Après- midi 13h00- 17h00 soit 40 heures hebdomadaires

4^{ème} semaine du lundi au jeudi

Matin 8h00-12h00 Après- midi 13h00- 17h00 soit 32 heures hebdomadaires

La moyenne hebdomadaire qui s'établit à 36 heures hebdomadaires génère 6 jours de RTT que les agents pourront prendre à leur convenance

Un planning annuel déterminera la présence des agents le vendredi et fera obligatoirement apparaître 50% du personnel.

Ce nouveau planning de travail sera présenté à la prochaine réunion du comité technique paritaire.

Vote à l'unanimité

5. MODIFICATION DU TEMPS HORAIRE D'UN AGENT

Annie MERVEILLEUX expose :

Un agent communal qui occupe des fonctions d'ATSEM à l'école maternelle à raison de 22h30 hebdomadaires effectue actuellement des heures complémentaires pour encadrer l'activité aide aux devoirs.

En outre, compte tenu des effectifs restreints sur le temps de la pause méridienne à l'école maternelle, son temps de travail pourrait être augmenté de 4 heures hebdomadaires.

L'agent concerné accepte cette proposition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'employer cet agent à raison de 28h hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} février 2011.

Les crédits seront prévus au budget 2011

Vote à l'unanimité

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION- PERSONNEL RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES -LA JARNE/CENTRE SOCIAL AYTRE

Nathalie COPOLLANI rappelle au Conseil Municipal qu'un futur Projet Educatif Local La Jarne pourrait être contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales en fin d'année 2011.

Pour permettre au Relais assistantes maternelles parents enfants (RAMPE) de continuer à fonctionner, la commune en devient gestionnaire et une convention de mise à disposition de personnel est envisagée avec le centre social d'AYTRE dans les mêmes conditions que celle qui existait avec le SIVU Angoulins / La Jarne.

Une éducatrice de jeunes enfants intervient à raison de 11h hebdomadaires pour un coût horaire de 26.04 euros selon les modalités définies dans la convention annexée.

Chargée de l'animation du relais, elle peut faire appel à des intervenants extérieurs, les choisit et organise les activités.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec le centre social d'AYTRE pour l'année 2011 et les conventions permettant la rémunération d'éventuels intervenants extérieurs.

Les crédits seront prévus au budget 2011.

Vote à l'unanimité

7. CONVENTIONS D'OBJECTIFS- LA JARNE/ASSOCIATION ANGOUL'LOISIRS

Dans le même cadre que pour le Rampe, Nathalie COPOLLANI explique que la commune souhaite réaffirmer ses objectifs pour les jeunes de la commune et se donner les moyens de les mettre en œuvre dès maintenant.

Pour y répondre, l'association ANGOUL'LOISIRS, dont les valeurs et les objectifs permettent d'envisager un partenariat qui s'inscrit dans ce futur PEL, accueillerait les enfants de la JARNE de 3 à 11 ans dès janvier 2011 selon les modalités de la convention annexée.

La collectivité verserait à l'association une subvention globale de 66 040 euros relative aux actions retenues dont le montant est défini selon le tableau ci-dessous.

ACTIVITES	NOMBRE DE JOURNEES ENFANTS	SUBVENTIONS
MERCREDI	720	23 320
PETITES ET GRANDES VACANCES	1 340	37 280
PERISCOLAIRE	426	5 440
TOTAL	2 486	66 040

Vote à l'unanimité

8. REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Les loyers de deux logements communaux doivent être révisés le 1^{er} février 2011. La révision des loyers se fait en fonction de l'indice trimestriel de référence qui est publié chaque trimestre par l'INSEE. Cette année, il entraîne une augmentation de 1.47%.

1) 12 bis rue de l'église 17220 La Jarne

Loyer actuel : 444.09€

Moyenne associée:

4^{ème} trimestre 2010 = 119.17

4^{ème} trimestre 2009 = 117.47

$$\frac{444.09\text{€} \times 119.17}{117.47} = 450.52\text{€}$$

Nouveau Loyer : 450.52€

2) 100 route Nationale 17220 La Jarne

Loyer actuel : 250.00€

Moyenne associée:

4^{ème} trimestre 2010 = 119.17

4^{ème} trimestre 2009 = 117.47

$$\frac{250.00\text{€} \times 119.17}{117.47} = 253.62\text{€}$$

Nouveau Loyer : 253.62€

Vote à l'unanimité

9. CONVENTION SDEER

Le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente Maritime a assure la maîtrise d'ouvrage de travaux neufs du reseau d'eclairage public 2009 dans le cadre du chantier suivant :
Extension de l'eclairage public chemin des tournesols (dossier 193166).

Le coût des travaux s'élève à 3558.42 euros. Le SDEER prend en charge 50% de la dépense. Le solde sera remboursé en cinq annuités de 355.84 euros sans intérêts.

Pour que la commune puisse honorer sa première échéance le 1^{er} avril 2011, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention et le tableau d'amortissement annexés à la présente.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Jérôme GOYALLON

Guy COURSAN